

Conseil d'école du mardi 4 novembre

Présents :

pour les parents: Mme Sarazin, Mme Vallet
pour la municipalité : Mme Loizon
pour les enseignants : Mme Paillon, Mme Rassat, Mme Béliard,

Excusés :

Mme Damange
M. l'Inspecteur de l'Education Nationale
les membres du RASED

Le personnel de l'école :

*le Réseau d'Aide Spécialisée pour les Elèves en Difficulté
Mme Brissonneau, maîtresse spécialisée option G (rééducation)
Mme Grandin, psychologue scolaire
M. Pascault, maître spécialisé option E

Le RASED est sollicité à la demande des enseignants ou à la demande des parents (pour la psychologue scolaire). Les familles sont prévenues quand une demande d'aide auprès du RASED a été faite par les enseignants. Elles sont ensuite contactées par les membres du RASED.

*Serge Gautreau, enseignant remplaçant (qui intervient quand il n'y a pas de remplacement)
*Patricia Ribreau, employée municipale pour la bibliothèque de l'école le lundi matin et le jeudi toute la journée
*Marie-Gabrielle Mesnard, Assistante de Vie Scolaire (classe de CP1)
*Nadia Valette, Assistante de Vie Scolaire (classe de CE1)
*Jean-Marc Gilardeau, aide à la direction

Les effectifs

*année scolaire en cours:
36 CP
25 CE1
répartis comme suit:
19 CP avec Mme Paillon (directrice)
17 CP avec Mme Béliard
25 CE1 avec Mme Rassat

Les activités pédagogiques complémentaires (APC)

Les enseignantes doivent dispenser aux élèves 36 heures d'APC, en petits groupes.
Le conseil des maîtres a décidé d'organiser les APC comme suit :
* informatique, pour les CE1, le vendredi soir de 15h55 à 16h40
* lecture et réalisation de recettes, pour tous, le vendredi soir de 15h55 à 17h05
* jeux de société, pour les CP, le lundi soir de 15h55 à 16h40
* Aide Personnalisée, le lundi, mardi et jeudi soir de 15h55 à 16h30 et le mercredi de 11h40 à 12h15
Les enseignantes ont réalisé un planning par groupe et pour l'année permettant aux familles de s'organiser.
Peu d'élèves ne peuvent pas participer.

Les projets de l'année

*Le blog de l'école est utilisé pendant les séjours scolaires mais vous pouvez y trouver le compte-rendu des 3 conseils d'école pendant l'année.
*Le carnaval des 3 écoles est reconduit. Il aura lieu le 1er avril 2016. Le départ est fixé à 14h15 à l'école A. Daudet.

*Tous les élèves de l'école iront à la piscine en mai et juin.

*Des échanges autour de la lecture auront lieu avec les CM2 et les GS.

*Les 3 classes participeront à un projet fédérateur en Education Musicale proposé par l'Education Nationale intitulé «Abécédaire, citoyens, citoyennes ». L'objectif du projet est de créer une comédie musicale (danse, théâtre, chorale). Une conseillère pédagogique viendra à l'école une fois par mois faire chanter les enfants. En fin d'année aura lieu un concert avec d'autres classes sur Châtellerault. Une participation financière pour assister au spectacle sera demandée aux familles. Ce coût sera peut être pris en charge par la coopérative scolaire selon le budget.

* Nous envisageons une classe découverte de 3 jours pour l'ensemble des CP. Elle se déroulera du 22 au 24 juin au centre Le loup-garou à Lezay (79) et aura pour thème « Les animaux de la ferme ». Le prix de cette classe découverte est de 109 euros / élève (coût du séjour au centre). La coopérative scolaire prendra en charge le coût de transport s'élevant à environ 900 euros. Les parents des enfants n'ayant pas adhéré à la coopérative scolaire devront financer eux-même le transport (soit 25 euros). La coopérative scolaire organisera un stand au marché de Noël (avec le soutien de la SOGERES) afin de vendre des gâteaux et des chocolats pour financer une partie de ce séjour. Une aide financière à la municipalité sera peut-être demandée mais nous avons déjà bénéficié d'une subvention de la municipalité en 2014-2015 pour la classe de neige.

Le bilan financier de la coopérative scolaire

Total des charges : 20 469.46 euros

Total des produits : 20 976.58 euros

Soit un bénéfice de 507.12 euros. Ce bénéfice est dû à la vente des porte-clés qui a très bien fonctionné (plus que prévue).

L'APE a reversé pour l'année scolaire en cours :

531 euros correspondant au bénéfice de la fête des écoles

400 euros correspondant au bénéfice de l'association grâce à diverses actions (bourse aux vêtements, photos, loto, théâtre, ...)

Ces 931 euros seront utilisés pour financer le projet fédérateur et le projet de classe découverte.

Vote du nouveau règlement intérieur de l'école

Le règlement est lu à l'assemblée.

Il est adopté.

Les demandes et remerciements à la municipalité

* Les portes du couloir claquent très fort, pourrait-on envisager une solution ?

* Le panneau d'affichage n'est pas étanche.

* Le traçage des marelles dans la cour est à refaire mais cela n'est pas urgent.

* La peinture et le remplacement des fenêtres du couloir est à planifier. Les portes de placard du couloir sont aussi à changer.

*Le feu tricolore à la sortie de l'école ne fonctionne pas.

Les questions diverses:

- L'accueil des parents sur le trottoir peut-il être modifié ? Les parents pourraient-ils entrer dans l'école ? *Cela semble difficile car la vigilance « vigipirate » est au niveau rouge.*